

Institut Sciences et Techniques de Réadaptation

Département orthophonie

Fiche de poste :

Enseignant contractuel en orthophonie

Membre de l'Equipe de Direction du Département Orthophonie

Spécificité : Responsable Examen d'aptitudes pour l'entrée en Orthophonie

Quotité : 0.3 ETP

Nombre d'étudiants : 480 Cycle 1 et cycle 2

Diplôme : Grade master en orthophonie CCO

1. Missions encadrement et responsabilité : 241 HETD minimum

Missions générales

Membre de l'équipe de Direction

- Travaux, projets et groupes de travail
- Jury d'examens, d'étape, de cycle et de diplôme
- Membre du CPO (Conseil Pédagogique Orthophonie)
- Tutorat étudiant (dispositif d'aide à la réussite)

Missions spécifiques

Le responsable de l'examen d'aptitudes travaille en partenariat avec l'autre enseignant contractuel partageant ce poste sous la supervision du directeur de formation dans le respect des référentiels MESR.

Organisation et mise en œuvre des épreuves d'aptitudes pour l'admission en première année dans la formation Orthophonie ISTR-UCBL

- o Planification et organisation de la logistique, de la correction, de la délibération des épreuves écrites et orales. (Environ 2500 candidats)
- o Liens avec le CCFUO

2. Missions enseignement 58 HETD

Enseignement en cours magistraux, TD et TP

Direction UE

Encadrement des travaux de recherche en orthophonie et participation aux jurys de lecture et aux soutenances.

3. Prérequis

Les compétences pour mener à bien les différentes missions sont :

- Savoir appliquer la réglementation, construire et rédiger des documents, des procédures, conduire un projet, planifier et organiser, s'investir dans le développement d'une formation.
- Savoir encadrer les étudiants, transmettre, travailler avec les enseignants et avec l'administration.
- Savoir gérer les conflits, négocier, travailler en équipe, prendre du recul et pondérer
- Savoir utiliser la bureautique et les TICE

Type de financement : ressources propres

Durée : 3 ans

Indice de recrutement : indice brut 677 (au prorata du temps de travail)

Le temps de travail est de 1807 h annuelles réparties selon la quotité demandée avec comme référence pour un temps plein 192 HETD d'enseignement

Des heures complémentaires pourront le cas échéant être confiées et rémunérées sous réserve de son accord et d'une attestation du Directeur de la composante attestant de l'intégralité du service fait (missions enseignement et missions encadrement et responsabilité) .